> EVENEMENTS

Rencontre avec les Chiens Visiteurs à l'EHPAD

Le 15 juin dernier, les résidents ont accueilli les Chiens Visiteurs. Cette rencontre, organisée à l'EHPAD tous les deux mois environ engendre des bienfaits qui ne sont plus à démontrer. Une étude, présentée lors du congrès de l'American Heart Association, confirme en effet les effets bénéfiques, voire thérapeutiques, de la présence d'un animal sur la santé humaine : baisse de la tension artérielle, du rythme cardiaque, réduction de l'angoisse et de l'agressivité.

Fête de la Musique

Le 22 juin 2017 : Fête de la musique avec Kristelle.

Repas des Familles

Le 30 juin 2017, comme chaque année, était organisé le repas des familles sur le thème du Brésil.
Les résidents et les familles ont apprécié le repas et la prestation.

Pique-nique à l'Astrée

Le 23 août 2017 : Quelques résidents ont profité du beau temps pour aller pique-niquer à l'Astrée.

Visite de la West Pharmaceutical Services

Le 19 septembre, un groupe de résidents a été invité à visiter les locaux de la West Pharmaceutical Services, société œuvrant dans la fabrication d'articles de bouchage pour l'industrie pharmaceutique : bouchon caoutchouc, pipettes, compte-gouttes, capsule aluminium, raccord et site d'injection, tétine compte-goutte, embout et piston de seringue, système de reconstitution.

Repas d'Automne

Le 22 septembre 2017 : Les résidents ont fêté l'arrivée de l'automne avec le chanteur Christian.

Semaine Bleue

Le 5 octobre dernier, dans le cadre de la Semaine Bleue, un défilé de « Stars » a été organisé à La Capelle avec l'association GAMA Thiérache - Vermandois et l'aide d'élèves de différents lycées.
Au programme le matin, différents ateliers (coiffure, massage, esthétique et manucure) avec la participation du personnel des établissements. Une journée très réussie.

Dates à retenir

- Fête de Noël des enfants du personnel : mercredi 13 décembre à 15h00
- Repas de Noël des résidents de l'EHPAD : vendredi 15 décembre à 12h00

Hi-No-Ve
Centre Hospitalier Le Nouvion en Thiérache
Centre Hospitalier Hirson
Communauté Hospitalière

Année 2017 - N° 3 - Novembre

JOURNAL INTERNE

> SOMMAIRE

Actualités
- GHT et mutualisation des achats
- Travaux réalisés en régie
- Achat de nouveaux fauteuils en Médecine/SSR
- Nouveaux horaires des services techniques et administratifs
- Première réunion de la Commission de Coordination Gériatrique en EHPAD
- Marchés Publics

Ressources Humaines
- Numéro ADELI
- Journée de carence
- Elles ont rejoint l'établissement

CGOS
- Les demandes de prestations

Vie des services
- Soirée de présentation du service d'HAD
- Encadrement du SSIAD / HAD
- Archives médicales
- Association « Les Bouchons d'Amour »
- Plan de Maîtrise Sanitaire

Hygiène
- Rappel concernant la grippe
- Rappel suite à l'audit « port des gants de soins »

Finances
- EPRD 2018 du SSIAD et de l'EHPAD

Evènements
- Rencontre avec les Chiens Visiteurs
- Fête de la Musique
- Repas des Familles
- Pique-nique à l'Astrée
- Visite de la West Pharmaceutical Services
- Repas d'Automne
- Semaine Bleue
- Dates à retenir

Centre Hospitalier
de Le Nouvion-en-Thiérache
40 Rue André Ridders

Directeur de la publication :
P. TREPANT

Comité de rédaction :
S. MEYZA, , B. ANCELOT, A. CORNET,
M-A. VANBUTSELE, N. LESUR, C. PEDRETTI
G. DAMIENS, M. DE NARDA, C. WALDE,
C. LESNE, A. LAMANT, N. FICNER,
Y. ROJO, V. COUSIN, F. FLEURY,
L. FLOJAC, C. VAN DER SYPT, C. SAROT

Vous souhaitez nous rejoindre ou avez une idée d'article ? Contactez-nous :
secretariat.direction@ch-lenouvion.fr

> EDITO

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2018 a été présenté en Conseil des ministres le mercredi 11 octobre. Il doit désormais être discuté et voté par le Parlement avant la fin de l'année 2017.

Il prévoit de réduire fortement les dépenses de santé (- 4,16 milliards d'euros) pour diminuer le déficit de la sécurité sociale en 2018, et parvenir à l'équilibre des comptes en 2020.

La prévention est un axe central de la nouvelle stratégie nationale de santé avec, notamment, la mise en œuvre des mesures relatives à l'extension des obligations vaccinales pour les jeunes enfants et à l'augmentation du prix du tabac.

L'hôpital est mis à contribution à travers la restructuration de l'offre de soins (optimisation des achats, économies dans les services, déploiement de nouvelles organisations qui améliorent le parcours des patients). Le PLFSS permettra de lancer, pour une durée de 5 ans, des expérimentations portant à la fois sur l'organisation et la rémunération des actes ou des séjours. Ces expérimentations pourront prévoir, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, des paiements globaux pour une séquence complète de soins (« bundle paiement ») ou la prise en charge cordonnée et globale d'une patientèle par des opérateurs de santé sur un modèle adapté par exemple des ACOs (accountable care organizations).

Pour compenser les efforts, les établissements bénéficieront d'une hausse du forfait hospitalier de deux euros par jour, passant de 18 à 20 euros.

Une augmentation du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 point s'appliquera à l'ensemble des revenus d'activité, sachant que pour les agents publics (contractuels et fonctionnaires), un dispositif de compensation des effets de la hausse de la CSG sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2018.

Le comité de rédaction se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année.

S. MEYZA
Directrice Déléguée

> ACTUALITES

GHT et mutualisation des achats

⇒ **Objectif de la mutualisation** : échelon pertinent pour la mise en œuvre d'une politique et d'une organisation des achats des établissements partie au GHT

⇒ L'établissement support assure pour les établissements partie la responsabilité de la fonction achat

⇒ Mise en place d'un processus et d'un fonctionnement unique

⇒ 1er janvier 2018 : basculement **AUTOMATIQUE**

⇒ L'article R. 6132-16 du CSP prévoit que la fonction achats mutualisée comprend les missions suivantes :

- l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achat ;
- la planification et la passation des marchés ;
- le contrôle de gestion des achats.

⇒ Principe de convergence des marchés pour 2020

⇒ Champs d'application :

- Tous les types de procédures d'achat,
- Tous les types de marchés,
- + autres contrats conclus à titre onéreux (recommandation),
- Toutes les familles d'achat (achats d'exploitation, achats d'investissements, travaux).

Les marchés :

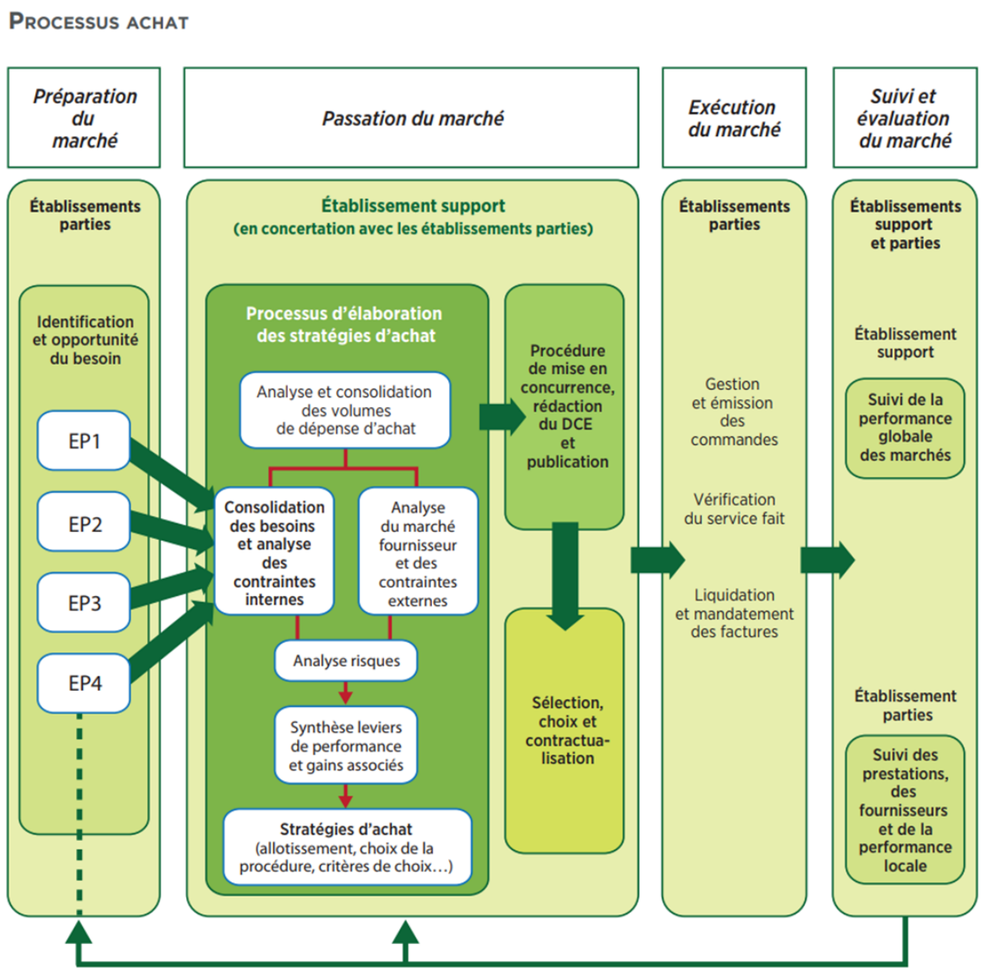

Rappel de l'EOH suite à l'audit sur le port des gants de soins

Concernant l'usage des gants de soins et l'hygiène des mains :

- Effectuer une friction hydro-alcoolique avant d'enfiler des gants soins,
- Effectuer une friction hydro-alcoolique immédiatement après avoir retiré des gants soins.

> FINANCES

EPRD 2018 du SSIAD et de l'EHPAD

Quelques informations sur les budgets EHPAD/Accueil de Jour et SSIAD (campagne budgétaire 2018) pour lesquels les propositions ont été transmises aux tutelles fin octobre 2017 :

♦ **<u>EHPAD/Accueil de Jour</u> :**

◊ **Section hébergement**

- Les charges de personnel ont été évaluées à 577 397 ,47 €
- Les charges à caractère hôtelier et général ont été évaluées à 865 776,83 €
- Les charges d'amortissement et de provisions ont été évaluées à 275 664,34 €.

Le tarif journalier EHPAD est proposé à 52,38 € et le tarif journalier Accueil de Jour, fixé par le directeur est reconduit à 20,00 €.
Le tarif journalier EHPAD pour les résidents de moins de 60 ans est proposé à 70,33 €.
Globalement les recettes de la section hébergement pourraient s'élever à 1 719 240,94 €.

◊ **Section dépendance**

- Les charges de personnel ont été évaluées à 497 420,68 €
- Les charges à caractère hôtelier et général ont été évaluées à hauteur de 87 145,95 €
- Les charges d'amortissement et de provisions ont été évaluées à 926,98 €.

Les tarifs journaliers pour les résidents de plus de 60 ans sont proposés, tant pour l'EHPAD que pour l'Accueil de Jour à :
- GIR 1 et 2 : 23,30 €
- GIR 3 et 4 : 15,09 €
- GIR 5 et 6 : 6,40 €.

Globalement les recettes de la section dépendance pourraient s'élever à 585 493,61 €.

◊ **Section soins**

- Les charges de personnel ont été évaluées à 1 139 169,12 €
- Les charges à caractère médical ont été évaluées à 53 111,50 €
- Les charges à caractère hôtelier et général ont été évaluées à 14 405,00 €
- Les charges d'amortissement et de provisions ont été évaluées 31 238,00 €.

Globalement les recettes de la section soins pourraient s'élever à 1 237 923,62 €.

Soit un budget dépenses/recettes équilibré à 3 542 658.17 €.

♦ **<u>SSIAD</u>** :

- Les charges de l'exploitation courante ont été évaluées à 222 536.27 €
- Les charges de personnel ont été évaluées à 882 062.46 €
- Les charges de structure ont été évaluées à 52 422.81 €.

Soit un budget dépenses/recettes équilibré à 1 157 021.54 €.

Qu'est-ce qui change avec l'EPRD ?

- On passe d'une logique de transmission à l'ARS d'un niveau de dépenses qui induit le niveau de ressources (cadres classiques) à une logique de niveau d'activité qui induit un niveau de ressources, qui autorise un niveau de dépenses et donc de moyens ;
- Le niveau de responsabilité des organismes gestionnaires en sort renforcé. Il dispose ainsi, sous couvert du code de l'action sociale et des familles et des dispositions du CPOM, d'une plus grande liberté en matière de pilotage financier et stratégique de ses ESMS ;
- L'EPRD a vocation à être un outil de pilotage interne pour l'ESMS. Les prévisions doivent être sincères et refléter ce qui va se produire dans l'année N et pour les 5 années suivantes ;
- L'action de l'ARS dans la campagne budgétaire est recentrée sur la validation des grandes masses financières, de la bonne trajectoire financière de l'établissement et de la conformité avec les objectifs du CPOM.

Archives médicales

Dans notre édition du mois de juin 2017, vous aviez été informés de la réfection et du réaménagement du local destiné à l'archivage des dossiers.

Les archives médicales de l'établissement sont constituées de deux salles de stockage :

- Dans le local remis en état, sont centralisés les dossiers médicaux. La création d'une nouvelle pochette permet la mise en place du **Dossier Patient Unique (DPU)**, un élément essentiel à la bonne prise en charge du patient et à la continuité des soins.
- Dans l'ancienne salle de radiologie, sont stockés les anciens dossiers et les radiographies. M. DEGRELLE, agent des services techniques, se chargera de contrôler et de trier les archives et autres documents. Cette salle sera dans les mois futurs, un local d'archivage également.

Association « Les Bouchons d'Amour »

A l'initiative d'un agent de l'EHPAD, Mme Emilie LIENARD, en collaboration avec l'association « les Bouchons d'Amour », une collecte de bouchons plastiques a été mise en place à chaque étage de l'EHPAD ainsi qu'à l'accueil.

Une usine achète ses bouchons à l'association dont les fonds récoltés serviront à acheter du matériel pour les personnes handicapées (fauteuils roulants, aménagement véhicule/domicile,..).

Le comité de rédaction remercie le personnel pour son investissement dans cette démarche.

Plan de Maîtrise Sanitaire

Les 19 et 20 Octobre, un formateur était présent en cuisine pour l'évaluation du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Hormis quelques travaux qui restent à effectuer, ses conclusions ont été tout-à-fait positives.

Rappelons que le plan de maîtrise sanitaire reprend l'ensemble des démarches réalisées par l'établissement pour garantir l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses produits vis à vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Il appréhende les éléments essentiels à la préparation des obligations suivantes (par des instructions), ainsi que les preuves de la vigilance de ces mêmes exigences (par des transcriptions) :

- Les bonnes pratiques d'hygiène (recommandations liées à l'hygiène), impliquant les pré-requis (plan de nettoyage-désinfection, plan de lutte contre les nuisibles...) ;
- Le plan d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (plan HACCP) fondé sur les 7 principes HACCP attachés par le règlement (CE) n°852/2004 ;
- L'intendance des produits non conformes et de la traçabilité.

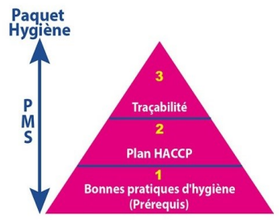

> HYGIENE

Rappel concernant la grippe

Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe

Echarpes et bonnets ont depuis longtemps été remisés au fond de l'armoire ; comme le souvenir du dernier refroidissement ou de la dernière grippe. Le moment est pourtant venu de se préoccuper de la prochaine saison de la grippe ! En effet, une question récurrente réapparaît à chaque automne, et ce dans les médias également : qui doit se faire vacciner, quand et pourquoi – ou pourquoi pas ?

A titre de rappel :

- La grippe représente un risque professionnel : les soignants, en contact avec des patients/résidents susceptibles d'être grippés, constituent un groupe à risque d'infection grippale supérieur à celui de la population générale. Il est démontré que les soignants peuvent être les vecteurs du virus lors des soins et le transmettre à leurs patients/résidents, groupe à risque de complications.
- La vaccination diminue le risque d'infection grippale chez les soignants mais aussi, par voie de conséquence, le nombre d'épidémies affectant les patients/résidents présentant le plus souvent des facteurs de risque au sein des établissements de santé et médico-sociaux.

Information :

Pour les soignants non vaccinés contre la grippe, il est préconisé le port permanent d'un masque pendant toute la durée du service et ce pendant toute la durée de l'épidémie (ARS, CPIAS Hauts-de-France).

C'est pourquoi la vaccination contre la grippe est recommandée pour tout professionnel de santé.

Travaux réalisés en régie

En EHPAD, des sèche-serviettes ont été installés dans les salles de bain afin de permettre aux résidents de profiter de séances de balnéothérapie.

En cuisine, divers aménagements ont été réalisés suite au passage de la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) : pose d'angles entre le stockage des chariots repas et la production, pose de plaques de PVC et remplacement d'un bas de bâti pour le bureau de M. FLEURY. D'autres restent à finaliser.

Achat de nouveaux fauteuils en Médecine/SSR

Le service de Médecine/SSR s'est doté de 20 nouveaux fauteuils de confort.

Ce fauteuil s'adapte à la morphologie de chaque patient pour améliorer son confort, notamment lors des transferts.

La conception ergonomique facilite également la maniabilité pour le soignant.

Enfin, les coussins, détachables de l'assise et du dossier, rendent le nettoyage plus aisé.

Nouveaux horaires des services techniques et administratifs

- **Horaires des services techniques** : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13 h à 17h.
- **Horaires d'ouverture au public des services administratifs** : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Première réunion de la Commission de Coordination Gériatrique en EHPAD

La commission est chargée d'organiser et de coordonner l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Elle a un rôle consultatif. Elle se réunit au moins deux fois par an, présidée par le médecin coordonnateur et sous la responsabilité du directeur, en tant qu'autorité administrative.

Elle peut être consultée pour avis sur les points suivants :

- le projet de soins de l'établissement et sa mise en œuvre ;
- la politique du médicament, dont la liste des médicaments à utiliser préférentiellement dans les prescriptions dispensées aux résidents de l'établissement, ainsi que celle relative à certains dispositifs médicaux, produits et prestations ;
- le contenu du dossier-type de soins ;
- l'inscription de l'établissement dans un partenariat avec les structures sanitaires et médico-sociales, et les structures ambulatoires du secteur au titre de la continuité des soins ;
- le rapport annuel d'activité médicale de l'établissement. En effet, la commission peut formuler toute recommandation visant à améliorer la prise en charge et la coordination des soins qui est alors annexée au rapport ;
- le contenu et la mise en œuvre de la politique de formation des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.

Cette commission a également pour objet de promouvoir les échanges d'informations relatives aux bonnes pratiques gériatriques, notamment auprès des professionnels de santé intervenant dans l'établissement à titre libéral, sachant que chaque professionnel signataire du contrat d'intervention des intervenants libéraux en EHPAD s'engage à participer à une réunion par an.

Le Dr CHOUKRI, Médecin Coordonnateur a organisé la première réunion de cette instance le 5 septembre dernier en soirée avec, notamment, à l'ordre du jour la présentation du Réseau de Soins Palliatifs, ainsi qu'une intervention du Dr CARBONNE, Pharmacienne, sur l'antibiothérapie chez la personne âgée.

Marchés Publics

L'établissement a relancé les marchés :

- Blanchisserie pour la location et l'entretien des tenues ainsi que le linge plat ;
- Assurances (responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens)

à effet du 1er janvier 2018.

Le marché flotte automobile a quant à lui été relancé par le Groupement Hospitalier de Territoire de Saint-Quentin pour la même date.

> RESSOURCES HUMAINES

Numéro ADELI

L'enregistrement des professionnels de santé au répertoire ADELI est effectué auprès de l'ARS.

Qu'est-ce que le répertoire ADELI :

Le répertoire ADELI ("Automatisation DEs LIstes") est un système d'information national. Il contient des informations personnelles et professionnelles (état-civil, situation professionnelle, activités exercées).

Un numéro ADELI départemental est attribué à tous les praticiens concernés, salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence en tant que professionnels de santé.

L'inscription sur le répertoire ADELI est obligatoire. Le défaut d'enregistrement est constitutif du délit d'exercice illégal (Circulaire DHOS/P 2 n° 2005-225 du 12 mai 2005 relative aux conditions d'exercice des professions de santé et aux sanctions pénales applicables pour l'exercice illégal et l'usurpation de titre).

Les professionnels concernés :

Assistants de Service Social
Audioprothésistes
Chiropracteurs
Diététiciens
Epithésistes
Ergothérapeutes
Infirmiers
Infirmiers psychiatriques
Manipulateurs en radiologie
Ocularistes
Opticiens-lunetier
Orthopédistes orthésistes
Orthophonistes
Orthoprothésistes
Orthoptistes
Ostéopathes
Pédicures podologues
Podo-orthésistes
Psychomotriciens
Psychologues
Psychothérapeutes
Techniciens de laboratoire

Le répertoire ADELI est destiné à :

Gérer les listes départementales de professions réglementées par le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles et celles des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue, d'ostéopathe, de psychothérapeute ou de chiropracteur.

Comment s'inscrire au répertoire ADELI :

➲ ***A quel moment enregistrer votre diplôme ?***

Pour faciliter vos démarches, vous devez faire votre demande d'enregistrement, au plus tôt, un mois avant et au plus tard, un mois après votre installation ou votre prise de poste, quel que soit votre mode d'exercice (salarié, libéral, mixte).

➲ ***Où enregistrer votre diplôme ?***

Vous devez faire votre demande d'enregistrement par mail : ars-hdf-adeli@ars.sante.fr (ou par courrier).

➲ ***Documents à joindre :***

- Formulaire d'enregistrement correspondant à votre profession ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Copie du/des diplômes + traduction le cas échéant ;
- Autorisation d'exercice pour les diplômes étrangers.

Procédure de mise à jour de numéro ADELI :

Pour tout changement de situation dans un même département, vous devez renvoyer les documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité ;
- Formulaire de changement de situation complété.

Conformément aux dispositions du décret 2009-134 du 6 février 2009 relatif aux procédures liées à l'exercice des professionnels de santé, les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes et les masseurs-kinésithérapeutes ne sont plus enregistrés au fichier ADELI. Leur inscription a lieu uniquement auprès de leur conseil de l'ordre départemental.

Journée de carence

Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en 2018 :

Dans le cadre du budget 2018, l'Assemblée a voté le 20 novembre le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires. Les salariés du secteur public, y compris les femmes enceintes, seront assujettis à un jour de carence en cas d'arrêt maladie. Ils ne commenceront donc à être rémunérés qu'à partir de la deuxième journée.

Elles ont rejoint l'établissement

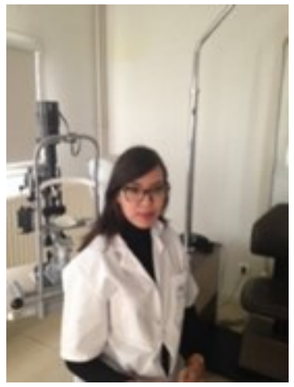

Madame le Docteur Yasmine ELYOUSSFI, Ophtalmologue, qui exerce ses fonctions au Centre Hospitalier de Laon, a réalisé sa première consultation dans l'établissement le jeudi 21 septembre 2017, dans le cadre d'une convention de partenariat entre nos deux structures.

Elle sera présente dans l'établissement à raison d'une à deux vacations par quinzaine.

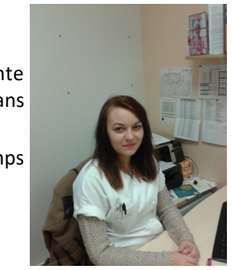

Madame Mathilde BORNE, Assistante de Service Social, est arrivée dans l'établissement le 7 juillet 2017.

Celle-ci exerce ses fonctions à temps plein.

Madame Tifany BOURAINE, Diététicienne, a quant à elle pris ses fonctions le 6 novembre 2017, à temps plein également.

> CGOS

Les demandes de prestations

LES FORMULAIRES DE DEMANDE DES PRESTATIONS ACCESSIBLES UNIQUEMENT DEPUIS L'ESPACE AGENT.

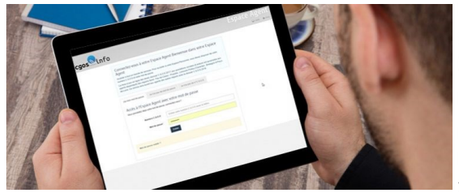

Depuis fin septembre 2017, les formulaires de demande de prestations ne sont plus accessibles en mode public depuis le site du C.G.O.S (www.cgos.info).

L'accès à l'Espace Agent devient incontournable !

Pour accéder aux formulaires, les agents doivent se connecter sur leur Espace Agent et se rendre dans la rubrique « Prestations » pour les télécharger. S'ils n'ont pas encore demandé leur mot de passe, c'est le moment de le faire, il leur sera envoyé par email immédiatement.

Codes à barres du nouveau !

Les codes à barre seront implémentés automatiquement sur le formulaire de demande de prestation lors du téléchargement. Ils comporteront le numéro C.G.O.S et le code établissement de l'agent. Cette identification indispensable permettra de suivre le traitement des demandes.

Il ne sera plus édité d'étiquettes codes barres.

> VIE DES SERVICES

Soirée de présentation du service d'HAD

A l'initiative du Dr Christophe FRANCOIS, Médecin Coordonnateur, le service d'Hospitalisation à Domicile a organisé une soirée de présentation à destination des professionnels de santé du secteur (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers libéraux, …).

Le Dr FRANCOIS a animé cette soirée, au cours de laquelle les invités ont été attentifs au nouveau mode d'organisation du service et des liens confraternels se sont créés. Les convives ont ensuite pu poursuivre leurs discussions autour d'un cocktail dinatoire.

Compte tenu du bilan plus que positif de cette soirée, l'équipe a décidé de renouveler l'expérience en fin d'année afin de pouvoir y associer d'autres partenaires tels que les pharmaciens, par exemple.

Encadrement du SSIAD/HAD

Suite à la demande de M. Yann ROJO de réduire son temps de travail en tant qu'IDEC au SSIAD/HAD, Mme Véronique MERCIER a sollicité sa réintégration dans ce service où elle avait déjà exercé par le passé, avant de prendre en charge les consultations externes.

Cette dernière est donc venue renforcer les équipes depuis le 1er août, à 50% sur un poste d'infirmière coordinatrice et à 50% sur un poste d'infirmière, au sein du pool infirmier créé l'an dernier pour intervenir au domicile des patients en HAD.